

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

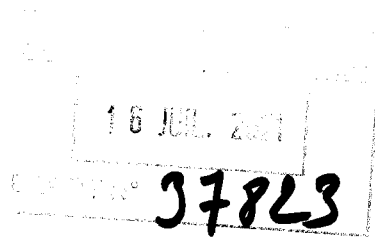
Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 05085

Numéro SIREN : 562 074 476

Nom ou dénomination : SOFEMA

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt 37823



SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 750 150 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Audit Eurex
28, rue Notre Dame des Victoires
75002 Paris
340 900 422 RCS Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
572 028 041 RCS Nanterre

SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 750 150 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société SOFEMA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOFEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La note 4 « Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour la prise en compte dans la consolidation du Groupe des différentes filiales détenues au 31 décembre 2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.
- La note 4.7 et la note 10 « stocks de marchandises et en cours de production » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour la valorisation des stocks et des en cours de production. Nos travaux ont consisté à vérifier les calculs pour la détermination de la valorisation des stocks et à vérifier les estimations retenues par la société sur les dépréciations.
- La note 4.14 et la note 18 « impôts » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes retenus par la société en matière d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives à ces éléments et à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations présentées en annexe.
- La Direction de SOFEMA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation des actifs et les provisions pour risques et charges. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. S'agissant d'estimations et d'hypothèses, nous rappelons néanmoins que les réalisations pourront présenter des différences avec ces dernières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mai 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

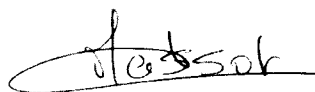
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Audit Eurex



Valérie MASSOT

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ

GROUPE SOFEMA

Comptes Consolidés

31 / 12 / 2020

Sommaire

Sommaire -----	2
1.1 Bilan consolidé -----	3
1.2 Résultat consolidé -----	4
1.3 Variation des capitaux propres et réserves -----	5
1.4 Trésorerie consolidée -----	6
Annexes - Notes aux comptes consolidés -----	9

1.1 Bilan consolidé

Ecart d'acquisition	5	0	0
Immobilisations incorporelles	5	481	484
Immobilisations corporelles	6	3 177	3 424
Immobilisations financières	7	444	566
Titres mis en équivalence	8	73 079	66 344
Actifs immobilisés		77 181	70 818
Stocks	10	35 698	30 416
Avances et acomptes versés sur commandes		1 497	7 481
Créances clients et comptes rattachés	11	7 929	8 467
Impôts différé actif	24	320	320
Autres créances	11	1 218	905
Valeurs mobilières de placement	14	9 141	16 993
Disponibilités	14	6 778	5 940
Charges constatées d'avance	11	184	214
Actifs courants		68 225	79 736
Total de l'actif		139 946	141 554
Capital social		3 750	3 750
Primes		16 911	16 911
Réserves		100 860	111 683
Résultat part du groupe		2 483	-10 735
Titres d'autocontrôle		-514	-514
Capitaux propres Groupe		123 489	121 095
Réserves minoritaires		0	0
Résultat minoritaires		0	0
Capitaux propres		123 489	121 095
Provisions pour risques et charges	9	3 189	3 084
Passif d'impôt différé			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13	102	162
Emprunts et dettes financières divers	13	2	10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	1 281	8 218
Fournisseurs et comptes rattachés	12	4 392	3 655
Dettes fiscales et sociales	12	1 495	1 562
Autres dettes	12	5 992	2 704
Produits constatés d'avance	12	3	1 064
Dettes		16 484	20 459
Total du passif		139 946	141 554

1.2 Résultat consolidé

Ventes de marchandises		31 054	32 491
Production vendue services		2 444	1 154
Produits accessoires		3 270	6 875
Chiffre d'affaires	15	36 768	40 520
Production stockée	10	664	-609
Production immobilisée		0	0
Reprise sur amortissements et provisions		391	504
Transfert de charges d'exploitation et Subvention		197	26
Autres produits		63	904
Total des produits d'exploitation		38 083	40 520
Achats de marchandises et autres approvisionnements		28 534	18 023
Variation de stock		-6 860	-375
Achats de matières premières		32	32
Autres achats et charges externes	16	10 901	11 862
Impôts taxes et versements assimilés	17	563	592
Charges de personnel	18	7 219	8 445
Dotations aux amortissements et provisions		1 577	5 710
Autres charges	16	88	1 608
Total des charges d'exploitation		42 854	45 575
Résultat d'exploitation		-4 771	-5 055
Produits financiers		270	707
Charges financières		191	11
Résultat financier		79	696
Q. part charges/opérations en commun	20	-97	-177
Résultat courant avant impôt		-4 089	-4 359
Produits exceptionnels		159	513
Charges exceptionnelles		485	6 345
Résultat exceptionnel		-326	5 828
Impôt sur les bénéfices	24	-25	-85
Impôts différés	24	0	-1 641
Résultat net des entreprises intégrées (hors MCE¹)		-4 340	-4 157
QP des sociétés mises en équivalence	8	6 823	854
Dotations / reprises des amortissements d'écarts d'acquisition	5	0	0
Résultat de l'ensemble consolidé	23	2 483	-10 735
Résultat des minoritaires		0	0
Résultat net (part du Groupe)	23	2 483	-10 735

¹ Mise En Equivalence

1.3 Variation des capitaux propres et réserves

Le capital social est constitué au 31/12/2020 de 75 003 actions au nominal de 50 euros soit un total de 3 750 150 Euros.

La variation des capitaux propres groupe sur l'exercice s'analyse comme suit :

En千eur	31/12/2019	Ajust. N-1	Var. de périmètres	Opérations	Autres	Ecarts	Résultat	31/12/2020
Social	126 480					-88 (2)	2 485 (1)	128 877
Ecritures de retraitements								
Retr. amortissements								
Crédit-bail								
Impôts différés	319							319
Retr.immob.incorp.	-2 119							-2 119
Prov./indem.retraite								
Prov. réglementées								
Autres retraitements	-130						-2 (3)	-132
Total écritures de retraitements	-1 930					0	-2	-1 932
Total retraité	124 550					-88	2 483	126 945
Ecritures de consolidation								
Ecart acquisition	-1							-1
Ecart évaluation								
Elim. acptes/divid.								
Elim. dividendes IG								
Elim. marge/stocks IG								
Elim. +/- values IG								
Elim. provisions IG								
Elim. titres IG	-2 940							-2 940
Titres autocontrôle (4)	-514							-514
Total écritures de consolidation	-3 455					0		
Total consolidé	121 095					-88	2 483	123 490
Rappel part du groupe								
Part du groupe	121 095					-88		121 007
Rappel intérêts minoritaires								
Intérêts minoritaires	0							0

- (1) : Résultat des sociétés consolidées (2 485K€)
 - SOFEMA : -4 210 K€
 - ALHWS : -128K€
 - DCI : 6 823K€ (33.33% du résultat groupe consolidé 20 468K€)

- (2) : Contributif groupe SOFEMA des ajustements DCI (écart sur ouverture et écart de conversion).

(3) : Retraitement de l'impact des écarts de conversion actif et passif (-2K€)

(4) : Titres d'autocontrôle SOFEMA portés en diminution des capitaux propres consolidés (514K€).

En euros	Capital	Réserves	Résultat consolidé de l'exercice		Capitaux propres		
			Autres réserves	Résultat net	Autres réserves	Résultat net	
État initial	3 750	15 911	65 845	-1 435	100 000	0	
État final	3 750	15 911	65 845	-2 110	100 000	0	
Affectation résultat N-1			22 438	-22 438	0		
Distribution de dividendes			-3 586		0	-3 586	
Variation de périmètre DCI			6 690		0	6 690	
Autre variation			104		0	104	
Résultat consolidé de l'exercice				-10 735	0	-10 735	0
État initial	3 750	15 911	111 189	-10 735	0	100 000	0
Affectation résultat N-1			-10 735	10 735	0		
Autres variation DCI			-88		0	-88	
Résultat consolidé de l'exercice				2 483	0	2 483	0
État final	3 750	15 911	100 346	0	0	122 483	0

1.4 Trésorerie consolidée

Résultat des sociétés intégrées	-4 340	2 237
Amort., Prov. et QP subv. virés au résultat	408	841
Variation des impôts différés	0	-373
Plus-values de cession	20	134
Correction résultat N-1	0	
Marge brut d'autofinancement	-3 912	-9 688
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	13 799
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-3 087	5 426
Flux net de trésorerie généré par l'activité	0	0
Flux de trésorerie liés aux op. Investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-78	-16 490
Cessions d'immobilisations	122	7 805
Incidences des variations de périmètre	0	0
Remboursement de créances (participation)	0	0
Autres flux		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-66	-8 685
Flux de trésorerie liés aux op. Financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-3 586
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Titres d'autocontrôle		
Dettes financières	0	0
Remboursements d'emprunts	-60	-69
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'autofinancement	0	-3 586
Autres flux de trésorerie		-71
Variation de trésorerie	-7 015	10 956
Trésorerie Ouverture	22 934	24 596
Trésorerie Variation cours devises		
Trésorerie Clôture	15 919	22 934

Annexes aux comptes consolidés

Au 31 Décembre 2020

Annexes - Notes aux comptes consolidés

Note 1 : Avant-propos -----	10
Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice -----	10
Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice : -----	11
Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation -----	11
Note 5 : Immobilisations incorporelles & Amortissements incorporelles -----	17
Note 6 : Immobilisations corporelles & Amortissements corporelles -----	18
Note 7 : Immobilisations financières & Amortissements financiers -----	19
Note 8 : Titres de Participation -----	19
Note 9 : Provisions et dépréciations -----	19
Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production -----	20
Note 11 : Créances -----	21
Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes -----	23
Note 13 : Variation des dettes financières -----	23
Note 14 : Disponibilité -----	24
Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché -----	24
Note 16 : « Autres achats et charges externes » & « Autres charges » -----	24
Note 17 : Impôts taxes et versements assimilés -----	25
Note 18 : Personnel -----	25
Note 19 : Rémunération des organes de Direction -----	27
Note 20 : Quote-part sur opérations faites en commun -----	27
Note 21 : Résultat financier -----	27
Note 22 : Résultat exceptionnel -----	28
Note 23 : Résultat -----	28
Note 24 : Impôts -----	29
Note 25 : Liens avec les filiales non consolidées -----	30
Note 26 : Engagements hors bilan -----	30
Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes -----	31

Note 1 : Avant-propos

Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, se rapportent aux comptes consolidés du groupe SOFEMA. Ils sont présentés par SOFEMA, Société Anonyme à Conseil d'Administration, sis à Levallois Perret - 92300, 49 avenue Georges Pompidou.

L'activité du Groupe consiste en l'intermédiation et la vente d'équipements militaires et aéronautiques. Le Groupe réalise également des prestations de conseil autour de cette activité.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les comptes retenus pour la consolidation sont les ceux des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 31 décembre 2020.

Dans l'hypothèse, pour une filiale, d'une date d'arrêtés des comptes différente, une situation intermédiaire est établie.

Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice (ne concerne que la SOFEMA)

COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 constitue un évènement majeur de l'année 2020. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la Covid-19 au premier trimestre 2020.

La société a bénéficié, au cours de l'exercice, des mesures gouvernementales mises en place, à savoir il a été déclaré 13 950 heures d'activité partielle. Cela représente une enveloppe de 290 000 euros de salaires bruts non versés aux salariés et environ 140 000 euros de charges sociales patronales non cotisées. Ces sommes impactent le compte de résultat sur la ligne "charges de personnels".

Cependant, la société a tenu à maintenir le salaire de ses employés à 100% par une indemnité qui représente une enveloppe d'environ 60 000 euros.

La société n'a bénéficié d'aucune autre mesure gouvernementale.

En raison de la crise sanitaire, de l'arrêt et de la limitation des flux humains transnationaux, le chiffre d'affaires s'est contracté mais la société ne peut en quantifier l'impact chiffré.

Affaire DIPIKAR

La décision d'arbitrage a donné raison à la SOFEMA et condamné CMRT. Néanmoins CMRT a interjeté appel de cette décision. Une audience de plaidoiries est prévue en mai 2021. La société reste confiante sur le fait que le recours en nullité d'arbitrage soit rejeté, ce qui rendra la sanction exécutoire.

Le CASA

Compte tenu de l'impossibilité de son client à tenir ses engagements au titre du contrat de vente avec réserve de propriété, la société SOFEMA a maintenant notifié par courriers à son client en date du 16 octobre (notification de déchéance), du 16 novembre 2020 (résolution de la vente) puis confirmée par courrier en date du 13 avril 2021 (confirmation de la résolution de la vente) la repossession de l'appareil toujours sous sa garde.

La société libre de tout engagement sur cette aéronef depuis le 16 novembre 2020, date de la procédure de repossession, a entamé la re commercialisation de l'appareil.

Selon la qualité des informations connues à date, il a été décidé d'acter dans les comptes (uniquement le bilan) et dans l'annexe sociale à ces comptes la repossesion du Casa en 2020. Comptablement, la société a ouvert dans ses livres comptables, en date du 16 octobre 2020 (date de la déchéance), un compte de bilan dédié à la repossesion. Ce compte dédié intègre conformément au contrat de vente initialement conclu avec le client toutes les sommes imputables connues et qualifiées au 31 décembre 2020 sur les avances clients.

Dépréciation contrat Cameroun (Alphajet)

La Sofema a acté l'absence d'accord entre les parties et a engagé une procédure d'arbitrage. A ce stade, aucune provision complémentaire n'a été retenue dans les comptes de la société au 31 décembre 2020. Une proposition de médiation a été adressée au client en mars 2021.

Filiale

La liquidation de la filiale SOFRESA a été actée par le liquidateur début 2020. La SOFEMA a enregistré sur 2020 un léger boni de liquidation.

Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

COVID-19

L'épidémie de la Covid-19 se poursuit sur l'année 2021 avec l'état d'urgence sanitaire en place depuis le 17 octobre 2020 prolongé jusqu'au 1er juin 2021 inclus.

L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2021 mais n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

A. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont présentés en application des normes françaises de consolidation visées dans le Règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Ils sont arrêtés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes sont appliquées de façon permanente.

Les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2020 n'ont à ce titre été impactés par aucune évolution normative notable.

B. Modalités de consolidation

1. Méthode de consolidation

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG). Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité

d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

Les comptes des sociétés significatives dans lesquelles SOFEMA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrés globalement (IG). La majorité de celles-ci sont détenues à plus de 90%.

Les comptes des entités ad-hoc dans lesquelles SOFEMA exerce une influence dominante lui donnant la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même façon que ses propres actifs sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des entités dans lesquelles SOFEMA exerce, en collaboration avec une ou plusieurs autres entités, les pouvoirs de gestion et de décision sont intégrés proportionnellement (IP).

Enfin, les sociétés détenues directement ou indirectement entre 20% et 50% et dans lesquelles SOFEMA exerce une influence notable sont mises en équivalence (ME).

2. Changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs sont appliqués selon le règlement n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable : néant

Changement d'estimation comptable : néant

Correction d'erreur : néant

3. Périmètre de consolidation

Afin d'apprécier le caractère non significatif des entités dont l'exclusion est envisagée, le groupe a retenu comme critères cumulatifs :

- Société ayant une continuité d'exploitation durable
- Total bilan société inférieur à 2% du total groupe,
- Total chiffre d'affaires société inférieur à 2% du total groupe.

Périmètre de consolidation 2020 :

Sociétés consolidées

Sociétés	Adresse	Méthode*	% de contrôle 31/12/2020
SOFEMA	157 Rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	Mère
AHWS	501 Avenue Gustave Eiffel 33260 LA TESTE DE BUCH	IP	50%

DCI ²	2 Place Rio de Janeiro 75008 PARIS	ME ³	33.33%
------------------	---------------------------------------	-----------------	--------

* IG (intégration globale) ; IP (intégration proportionnelle) ; ME (mise en équivalence)

Pour mémoire, au cours de l'année 2019, la société DCI a annulé les 10% de titres d'autocontrôle qu'elle détenait, ainsi la participation de la SOFEMA sur DCI est passée de 30% à 33.33%.

4. Comparabilité des comptes

Il n'y a aucune circonstance, intervenue au cours de l'exercice 2020, qui a empêché la comparaison, d'un exercice sur l'autre, des postes du bilan et du compte de résultat consolidé.

5. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes comptables appliqués à chaque poste des états financiers sont détaillés spécifiquement ci-dessous.

4.1. - Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale. Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- Conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...), ainsi que sur les autres éléments du bilan sont inscrits au poste *écarts de conversion* en capitaux propres.
- Les produits et charges en compte de résultat sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers.

L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Par ailleurs, les écarts de conversion actif et passif figurant aux bilans des sociétés intégrées sont constatés en résultat de l'ensemble consolidé.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'acquisition de logiciels est enregistrée au poste "Concessions et droits similaires". Les logiciels font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 an à compter de leur inscription à l'actif. Les logiciels développés par l'entreprise pour son seul usage ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif.

² Augmentation de la participation de la SOFEMA suite à l'annulation par DCI de 140 000 actions propres (10%).

³ SOFEMA exerce une influence notable sur DCI notamment au travers des 2 sièges d'administrateurs dont elle dispose à son conseil d'administration.

4.3. – Ecarts d'acquisition

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiée à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition ou goodwill.

Le Groupe pratique un amortissement linéaire de ces écarts d'acquisition sur la durée estimée des avantages économiques futurs qui leurs sont attachés.

Dans le cadre de la transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable Français, le règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Les modalités d'application de ces nouvelles règles sont applicables aux exercices ouverts en 2016.

Alors qu'il était jusqu'à présent systématiquement amorti, l'écart d'acquisition ou goodwill cesse de l'être en l'absence de limite prévisible à sa durée d'utilisation. Il fait alors l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans.

Dans ce cadre, une analyse cohérente doit être menée entre les comptes consolidés et les comptes sociaux : un écart d'acquisition ne peut être amorti dans les comptes consolidés si le fonds commercial correspondant dans les comptes sociaux ne l'est pas et réciproquement.

Depuis 2011, afin de faciliter la lecture homogène des états financiers consolidés, le groupe SOFEMA avait décidé d'assimiler les fonds de commerce inscrits à son bilan à des écarts d'acquisition dès lors qu'ils ne recélaient pas d'éléments identifiables et inscriptibles distinctement à l'actif (ou au passif).

4.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée. A ce titre, l'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

Durée probable d'utilisation :

- Bâtiment	20 – 70 ans
- Agencements et aménagements bâtiment	5 – 25 ans
- Construction sur sol d'autrui	15 ans
(Soit la durée de concession délivrée par le propriétaire du terrain)	
- Agencements, aménagements	8-10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	5-10 ans
- Matériel informatique	3 ans

4.5. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base d'une combinaison des méthodes suivantes : Actif net ré-estimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Il en est de même pour les créances rattachées à des participations non consolidées, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement. Les prêts et créances libellés en devises autres que l'Euro sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice.

4.6. – Location financement

Le groupe n'est pas engagé dans des opérations de location financement significatives. Aucun retraitements en ce sens n'est donc pratiqué.

4.7. Stocks de marchandises et en-cours de production

Les stocks de marchandises sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération l'obsolescence des articles, leur faible rotation, les perspectives commerciales.

Une politique spécifique est appliquée à certains stocks de marchandises identifiés. Elle est détaillée dans les notes aux états financiers.

Les en-cours de production se composent :

- De l'achat de prestations de sous-traitance rattachées à des affaires commerciales à moyen/long terme. Ils sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition et de leur valeur actuelle d'utilité. Une provision pour dépréciation est constatée pour la différence le cas échéant.
- De l'activité industrielle du site de DEOLS. Ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production.

4.8. Contrat à long terme

La société comptabilise ce type d'opération selon la méthode de l'avancement.

Par exception, elle peut être amenée à retenir la méthode de l'achèvement quand les circonstances propres à un projet le justifient, notamment en présence de difficulté dans la détermination fiable du résultat de l'opération. Une note détaillée est alors fournie en annexe.

4.9. Créances

L'ensemble du poste client est constitué de créances commerciales prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction des pertes sur créances constatées les exercices précédents. Une provision est constituée à due concurrence.

Les dettes, créances libellées en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros à la parité fin de mois du dernier mois de l'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Dans le cadre de la consolidation, ces écarts latents (actif & passif) sont retraités afin d'impacter le compte de résultat au travers d'un gain ou d'une perte de change.

4.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture sur la base de valeur liquidative au dernier jour de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la moins-value latente constatée le cas échéant.

4.11. Emprunt et dette

Les emprunts et dettes financières inscrits au bilan consolidé doivent être ventilés dans l'annexe par : nature ; devise ; échéance (moins d'un an, plus d'un an et plus de cinq ans) ; et nature de taux (fixe, variable).

4.12. Avantages du personnel

SOFEMA adopte la méthode préférentielle pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière. L'engagement est ainsi comptabilisé au passif du bilan et impacte le compte de résultat chaque année, à la hausse ou à la baisse, selon son évolution.

Tous les éléments concernant le personnel (masse salariale, effectif, IFC, DIF) sont détaillés dans les notes aux états financiers.

4.13. Chiffre d'affaires

La société constate son chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages de l'objet de la vente à son client. Celui-ci varie selon les incoterms retenus contractuellement.

4.14. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différés sont réduits dès qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres. Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible.

Note 5 : Immobilisations incorporelles & Amortissements incorporelles

SOFEMA :

Le fonds de commerce Panhard, acquis en 2005, fait l'objet d'une dépréciation d'1/8^{ème} par exercice, destinée à matérialiser sa perte de substance économique dans le temps. Ce fonds est entièrement amorti depuis la clôture de l'exercice 2013.

La transmission universelle de patrimoine (T.U.P) de la société Consultair réalisée sur l'exercice 2009 a donné lieu à constatation d'un mali technique de confusion, inscrit au poste Fonds de Commerce pour 2.120 Keuros. Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique. En pratique, le fonds commercial Consultair fait déjà l'objet d'un test de dépréciation à minima annuel afin d'évaluer sa valeur d'utilité. Elle est calculée selon la méthode des cash-flows opérationnels prévisionnels actualisés, tels qu'ils ressortent du plan d'affaire établis pour l'activité spécifique Consultair. Au-delà de la période du plan d'affaires, généralement trois ans, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation appliqué se situe dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes financiers pour évaluer le coût du capital de l'entreprise, dans notre secteur d'activité et compte tenu des caractéristiques propres de l'entreprise. Une provision sera constituée dès lors que la valeur comptable du fonds commercial se trouve supérieure à sa valeur d'utilité. La société a réalisé un "impairment test" en actualisant les données financières du calcul. Il en ressort du test réalisé à la clôture 2020, qu'il n'y a pas lieu de constater une provision.

ALHWS :

La société a acquis en 2016 un fonds de commerce « Activité Support Alouette » pour 362K€ auprès d'Airbus Helicopters. Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise.

Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique. En pratique, il n'existe à ce jour pas d'indice de perte de valeur nécessitant la dépréciation du fonds. L'entreprise n'a pas opté pour l'amortissement comptable de son fonds de commerce sur 10 ans.

Variation des immobilisations brutes

En Keur	31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	Amortissements	Variations	31/12/2020
Ecart acquisition positif	2 223					2 223
Immobilisations Incorporelles	2 536					2 536
Frais d'établissement						
Frais rech. & développ.						
Concess., brevets & licences	1 456					1 456
Fonds commercial	980					980

Autres immob. incorporelles	99	99
Immob. incorporelles en cours		
Avces/immob. incorporelles		

(1) : Acquisition de la part variable (fonction du chiffre d'affaires) du fonds de commerce « Activité Support Alouette » acquis le 01/10/2016 (part fixe) par la société ALHWS auprès d'Airbus Helicopters.

Variation des immobilisations (amortissements & provisions)

En Keur	31/12/2019	Dotations/Augm.	Cessions/Dim.	31/12/2020
Amort. écarts acquisition	2 223			2 223
Immobilisations incorporelles	2 052	3		2 055
Amort. frais établissement				
Amort. frais rech. & dév.				
Amort. conces., brev. & lic.	1 453	3		1 456
Amort. fonds commercial	500	0		500
Amort. autres immob. incorp.	99	0		99
Prov. immob. incorp. en cours				
Prov. av. & acpt./immo. incorp.				

Note 6 : Immobilisations corporelles & Amortissements corporelles

Variation des immobilisations brutes

En Keur	31/12/2019	Acquisitions	Dispositions	Autres nets	31/12/2020
Immobilisations corporelles	6 779	53	5		6 827
Terrains	600				600
Terrains - Crédit-bail					
Constructions	4 047				4 047
Constructions - Crédit-bail					
Install. & mat. indust.	894	8			902
Inst. mat. indust. - Crédit-bail					
Autres immob. Corporelles	1 238	45	5		1 278
Aut. immos corp. - Crédit-bail					
Immob. mise en concession					
Immob. corporelles en cours					
Avces/immob. Corporelles	0				

(1) : Acquisitions 2020 par la SOFEMA (52K€) & ALHWS (1K€)

Variation des immobilisations (amortissements & provisions)

En Keur	31/12/2019	Dotations/Augm.	Cessions/Dim.	31/12/2020
Immobilisations corporelles	3 355	300	5	3 650
Amort. terrains				
Amort. terrains - Crédit-bail				
Amort. Constructions	1 935	99		2 034

Amort. Constructions en Cr�dit-bail				
Amort. mat�riels & �quip.	580	89		669
Amort inst. & mat.ind. - Cr�dit-bail				
Amort. autres immo.corp.	840	113	5	947
Aut. immos corp. - Cr�dit-bail				

Note 7 : Immobilisations financi res & Amortissements financiers

Variation des immobilisations brutes

En K�ur	31/12/2019	Acquisitions	Dispositions	Amortissements	Var. de transf. (1)	31/12/2020
Immobilisations financi�res	66 960	6 849	197	-88		73 523
Participations financi�res (1)	20		20			0
Prix d'achat titres						
Prix de vente titres						
St�s d�consolid�es						
St�s mises en �quivalence (2)	66 344	6 823		-88		73 079
Cr�ances rattach. particip.	55		55			0
Autres titres immobilis�s						
Pr�ts / DG	541	26	122			444
Autres immob. Financi�res	0					0
Int.courus/cr�ances fin.						

(1) : Liquidation et radiation de la filiale SOFRESA.

(2) : Les variations li es   DCI sont sp cifiquement abord es dans la note 8.

Note 8 : Titres de Participation

a) Soci t  mise en  quivalence

En K�ur	31/12/2019	Var. p�rim�tes	Augment.	D�croiss.	Autres motifs	31/12/2020
Entit�s						
DCI	66 344		6 823		-88	73 079

(1) : Quote-part de r sultat groupe DCI 2020 : 6 823K .

(2) : Ajustements DCI.

b) D tails des autres participations non consolid es

La soci t  SOFRESA a  t  radi e en 2020.

Note 9 : Provisions et d pr ciations

En Keur	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risques et charges	3 084	226	121	3 189
Provisions pour risques (1)	2 239	200	102	2 337
Provisions engagements retraite (2)	773		19	754
Impôts différés passif				
Autres Provisions pour charges (3)	72	26		98

(1) : Provisions pour risques

Provision Affaire DIPIKAR

Comptabilisation d'une provision complémentaire de 100 000 euros au titre des frais de conseils. Des reprises sur l'exercice pour un total de 59 126 euros suite aux paiements de divers frais de conseils.

Affaires Cameroun

Comptabilisation d'une provision de 80 000 euros pour des frais logistiques avec une consommation de 39 005 euros sur l'exercice.

Provision Sociale

Comptabilisation d'une provision sociale de 20 000 euros dans le cadre d'un prud'homme.

(2) : Provisions pour engagements retraite

L'engagement "Indemnité de fin de carrière" a été actualisé à la clôture.

(3) : Autres provisions pour charges

L'engagement "Médaille du travail" a été actualisé à la clôture.

Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production

Variation des provisions sur stocks

En Keur	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Stock	13 556	921	14 477
Provisions stock Mat. Prem. & Approv.			
Provisions stock Trx et PS en cours	3 238		3 238
Provisions stock Pds interm. & finis			
Provision stock Marchandises	10 318	921	11 239

Il n'y a aucun stock de matière première.

1. En-cours de production

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes	9 289	8 721
Provisions	3 238	3 238
Valeurs nettes	6 051	5 482

Les éléments constitutifs du coût de production sont les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux fixes de production du site.

2. Stock de marchandises

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes (1)	40 885	35 252
Provisions (2)	11 238	10 318
Valeurs nettes	29 647	24 934

(1) : contributif SOFEMA (39 228K€) ; contributif ALHWS (1 657K€).

(2) : contributif SOFEMA (10 788K€) ; contributif ALHWS (450K€)

- SOFEMA

A la clôture 2017, suite à une analyse de son stock non mouvementé depuis le 01/01/2013, la société a décidé d'accentuer sa politique de dépréciation de son stock. Ainsi, il a été décidé, à partir de la clôture 2017, de déprécier le stock non mouvementé depuis la date fixe du 01/01/2013 sur un plan d'amortissement de 7 ans. La dépréciation est donc actualisée chaque année suite à la mise à jour du stock non mouvementé.

- ALHWS

La société a décidé de déprécier son stock selon deux critères :

- Le stock non tournant depuis la reprise de l'activité Alouette à raison de 20% par an à partir de l'exercice 2018.
- Le sur stock (excédant la consommation estimée des 10 prochains exercices) sur un plan d'amortissement de 10 ans. Compte tenu de l'ampleur pris par ce stock, il a été décidé en 2020 de lui faire suivre la même règle de dépréciation que pour le stock non tournant soit une dépréciation à hauteur de 60% au 31/12/2020.

3. Récapitulatif

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette Stock de Matières premières	0	0
Valeur nette En-cours Productions de biens (1)	6 051	5 482
Valeur nette Stock de Marchandises (2)	29 647	24 934
Valeur nette globale	35 698	30 416

(1) : contributif SOFEMA (6 051K€)

(2) : contributif SOFEMA (28 440K€) ; contributif ALHWS (1 207K€).

Note 11 : Créances

Variation des provisions sur créances clients

En Keur	31/12/2019	Dépréciation	Cession/Rat. Ratt.	Chgt méthode	Aug dépréciat	31/12/2020
Créances	6 073	327	372			6 028
Provisions Acptes verses s/ cmdes						
Provisions Créances clts & cpt ratt.	6 073	327	372			6 028

Provisions créances s/ immob.

Les reprises de dépréciations de créances clients s'expliquent principalement par la mise en irrécouvrabilité de certaines créances, ainsi que par le paiement de créances douteuses par leurs débiteurs.

Créances clients

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs Brutes (1)	13 957	14 540
Provisions	6 028	6 073
Total	7 929	8 467

(1) : Contributif SOFEMA : 13 772K€ ; Contributif ALHWS : 185K€.

Autres créances

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Avance et Acompte versés	1 497	7 481
Autres créances	1 218	905
Provision sur autres créances		0
Total	2 715	8 386

En Keur	MONTANT NET			Dont entre-prises liées	Dont produits à recevoir
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Créances clients et comptes rattachés	7 929	7 929		28	
Avances et Acomptes versés	1 497	1 497			
Comptes fournisseurs débiteurs	86	86			
Créances – Impôt sur les bénéfices (1)	530	530			
Créances – Taxe sur la valeur ajoutée	451	451			
Créances – Produits à recevoir	79	79			79
Créances – divers	72	72			

(1) : Total du stock de crédits d'impôts présents chez la SOFEMA (492K€).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation se composent uniquement des charges constatées d'avances (184K€) dont voici le détail :

En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Achat d'étude	2		2
Achat non stocké			
Location / Abonnement	27		27
Maintenance	8		8
Assurance	96		96

Commission			
Honoraire	6		6
Salon	17		17
Mission / Réception	18		18
Autres		10	10
TOTAL	174	10	184

Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes

En Keur	MONTANT BRUT			Dont entre-prises liées	Dont charges à payer
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 392	4 392			2 296
Avances et Acomptes reçus	1 281	1 281			
Dettes fiscales et sociale (1)	1 495	1 495			1 060
Autres dettes (2)	5 992	5 992			2 960
Produits constatés d'avance	3	3			

(1) : Ce poste de 1 495K€ se décompose comme suit :

- Contributif SOFEMA : dette sociale (1 333K€) ; dette fiscale (116K€)
- Contributif AHWS : dette sociale (45K€) ; dette fiscale (1K€)

(2) : Le poste « Autres dettes » se compose principalement du compte dédié « repossess Casa (2 925K€) » et du compte charges à payer (2 960K€ - cf. détail ci-après).

En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Marchandises	1 830		1 830
Sous-traitance	503		503
Honoraires / Commissions	620		620
Divers		7	7
TOTAL	2 953	7	2 960

Note 13 : Variation des dettes financières

En Keur	31/12/2019	Augmentation	Décaissement	Diminution	Changement de devise	11/12/2020
Dettes Financières	172	2	70			104
Empts & dettes - éts crédit (1)	162		60			102
Emprunts crédit-bail						
Associés compte courant						0
Empts & dettes fin.divers						
Int.courus/empts & det.fin.	5		5			0
Frais courus	5	2	5			2

Chez ALHWS : l'emprunt de 600K€ suit normalement son plan d'amortissement.

Clôture	Montant souscrit à l'origine	Echéances			Devise	Taux	
		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans		Taux Fixe	Taux Variable

ALHWS - Prêt SG	31/12/2020	600 000	60 759	40 827		€	0.95%
Total emprunts							

Note 14 : Disponibilité

Au 31/12/2020, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 15 919K€.

- Soit un contributif SOFEMA de 15 251K€ (dont 8 980K€ de compte à terme) ;
- Soit un contributif ALHWS de 668K€ ;

Pour rappel, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 22 934K€ à la clôture précédente.

- Soit un contributif SOFEMA de 22 423K€ (dont 16 983K€ de compte à terme) ;
- Soit un contributif ALHWS de 511K€ ;

Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services	2 444	1 154
Ventes de marchandises	31 054	32 491
Produits accessoires	3 270	6 876
Total	36 768	40 522

Le chiffre d'affaires groupe a baissé de 9% entre les clôtures 2019 et 2020.

Répartition géographique du chiffre d'affaires	31/12/2020	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
France	4 715	4 566
Etranger	32 053	35 955
Total	36 768	40 522

Au titre de la clôture du 31/12/2020 :

- Les ventes France représentent 13% du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les ventes Export / UE représentent 87% du chiffre d'affaires consolidé ;

Une sectorisation analogue à 2019. Le secteur export constitue la part prédominante du chiffre d'affaires.

Note 16 : « Autres achats et charges externes » & « Autres charges »

a. Autres achats et charges externes

Le total consolidé 2020 des autres achats et charges externes s'élève à 10 901K€.

Poste du CDR	31/12/2020	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
Achats de sous-traitance Fr / EU	4 057	3 570

Achats non stockés de matière et fournitures	179	127
Sous-traitance générale	75	94
Locations	958	1 115
Maintenance / Entretien	175	257
Assurances	207	347
Etudes / Documentation / Personnel extérieurs / Divers	54	357
Honoraires / Commission	3 928	3 631
Publicité / Relation	4	161
Frais de transports	474	1 014
Frais de déplacements / Missions / Réceptions	313	617
Frais de télécommunication	131	130
Cotisation et frais bancaire	346	442
Total	10 901	11 862

Aucun commentaire particulier.

b. Autres charges

Le poste « autres charges » s'élève à 88K€. Il est principalement constitué par le contributif SOFEMA, à savoir : redevance 26K€ ; perte sur créance irrécouvrable 22K€ ; et des pertes de change d'exploitation 38K€.

Note 17 : Impôts taxes et versements assimilés

Poste du CDR	31/12/2020	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
Cotisations sociales sur la masse salariale	111	84
CFE / CVAE	170	260
Taxes foncière	142	159
C3S	25	46
TVS	6	6
Droits d'enreg. / Droits de douanes	81	7
Frais de formation	28	30
Autres	0	0
Total	563	592

Note 18 : Personnel

1. Les charges de personnel

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	4 842	5 666
Charges sociales	2 115	2 441

Autres charges du personnel	262	338
Total	7 219	8 445

2. Effectif

L'effectif moyen au sein des sociétés intégrées se décompose ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Cadre	49	49
Article 36	21	12
Non cadre	28	62
	98	122

SOFEMA (87) – ALMHWS (11)

3. Indemnités de fin de carrière (IFC) et Médailles du travail

a) Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite ont été évalués pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, en application des dispositions de la recommandation CNC 2003-R.01.

Dans les comptes sociaux de SOFEMA, les IFC sont provisionnées au bilan selon la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses de calcul actuariel sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans.

Les entités ont souhaité adapter cette hypothèse de calcul afin qu'elle reflète davantage la réalité de la vie de l'entreprise. Ainsi, le calcul est établi sur la base d'une hypothèse de « départ volontaire en retraite à 65 ans ».

- Taux de rotation du personnel : déterminé en fonctions des tranches d'âge du personnel

20-29 ans	30%
30-39 ans	15%
40-49 ans	10%
50-59 ans	3%
>60 ans	-

- Taux de progression des salaires : 2 % (inflation incluse)

- Taux d'actualisation : 0.34% (contre 0.77% en 2019)

Au 31/12/2020, le passif social au titre des engagements retraites comptabilisé dans les comptes consolidés correspond uniquement à l'engagement de la société SOFEMA et s'élève à 753K€.

Les autres entités intégrées globalement ne valorisent pas ce passif social car ce dernier est non significatif en raison de la typologie de la population salariée.

b) Médailles du travail

Elles ont été évaluées pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, selon le même principe que l'engagement indemnités de fin de carrière. En effet, il est possible d'anticiper le versement de cette prime sous forme de provision. Ainsi au 31/12/2020, le passif social de SOFEMA au titre de son engagement "médaille du travail" s'élève à 98K€.

4. Intéressement

Un accord d'intéressement est en vigueur au sein de SOFEMA et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation, le respect du budget de coût de fonctionnement. L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Les critères n'ayant pas été remplis à la clôture de l'exercice, la SOFEMA ne versera pas d'intéressement en 2021 au titre de 2020.

5. Compte Epargne Temps

Conformément à l'accord d'entreprise en vigueur chez SOFEMA, il existe un compte épargne temps (CET) provisionné dans les comptes au 31/12/2020 pour un montant total de 198K€ brut.

Note 19 : Rémunération des organes de Direction

Les rémunérations versées durant l'exercice aux 5 personnes les mieux rémunérées de SOFEMA s'élèvent à la somme de 1 024K€ (contre 1 200K€ en 2019).

Note 20 : Quote-part sur opérations faites en commun

La « quote-part des opérations faites en commun » est liée à l'activité de la société en participation « BCOE » dans laquelle SOFEMA est associée avec la société EUROTRADIA INTERNATIONAL.

SOFEMA SA enregistre 50% du résultat de la société en participation « BCOE », soit une perte sur l'exercice 2020 de 97K€.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte courant associé BCOE, présent dans la comptabilité de SOFEMA, s'élève à 48.6K€ (actif).

Note 21 : Résultat financier

Le résultat financier net ressort à 79K€ et s'analyse comme suit :

En Keur	Dot prov. titres de part.	
	Intérêts & charges financ. ass.	1

Différences négatives de change (1)	189
Autres charges financières	1
TOTAL (I)	191
Dividendes reçus hors groupe consolidé	238
Autres produits financiers (intérêts DAT)	6
Revenu des créances sur part.	
Rep.prov.titres de part.	
Différences positives change	
Produit net/cession de VMP (2)	26
TOTAL (II)	270
RESULTAT FINANCIER (II - I)	79

(1) : Gains et pertes de changes liés au cycle financiers suites aux fluctuations des cours de devises. Les gains et pertes de changes liés aux créances et dettes commerciales sont comptabilisés dans le cycle d'exploitation.

(2) : Produits financiers sur les placements (Compte à terme, VMP, etc.).

Pour mémoire, le résultat financier au 31/12/2019 était de 696K€.

Note 22 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel net ressort à -326K€ et s'analyse comme suit :

En Keur	Pénalités et amendes	
	Charges except. s/ op. de gestion	247
	Charges except. s/ op. en capital	38
	VNC immob.fin.cédées (corporelle, incorporelle et financière)	
	Dot.prov.R&C except.	200
	TOTAL (I)	485
	Produits except. s/op.de gestion	55
	Produits except. s/op. en capital	2
	Rep.prov.exc. pour R&C	102
	PCEAC (corporel et incorporel)	
	TOTAL (II)	159
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (II - I)	-326

Les opérations significatives :

- Pénalités sur marchés payées 84K€ et reçues 55K€
- Litige commercial : 160K€
- Destruction de stock (18K€) et liquidation SOFRESA (20K€)
- Provision : affaire sociale (20K€) et commerciale (180K€)
- Reprise de provisions : affaires sociales (102K€)

Pour mémoire, le résultat exceptionnel au 31/12/2019 était de -5 832K€.

Note 23 : Résultat

Chacune des sociétés constituant le groupe consolidé détermine son résultat de manière autonome.

1. Résultat comptable

Le résultat net comptable de SOFEMA est de -4 210K€

Le résultat net comptable d'ALHWS est de -256K€ (contributif groupe SOFEMA : -128K€)

Le résultat net comptable DCI groupe est de 20 468K€ (contributif groupe SOFEMA : 6 823K€)

2. Résultat consolidé

Le résultat consolidé d'ensemble est de +2 483K€ dont la part du groupe s'élève à +2 483K€.

Le résultat consolidé correspond à la somme du résultat comptable social des différents comptes individuels (contributif groupe SOFEMA : +2 485K€) impacté par les différents retraitements :

- Retraitement écart de conversion : -2K€

Note 24 : Impôts

1. Impôts sur les bénéfices

Chaque entité du groupe détermine son résultat fiscal et s'acquitte de son impôt sur les sociétés de manière autonome.

Les différentes sociétés n'ont bénéficié, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'aucun crédits d'impôt.

Au titre de 2020, le résultat fiscal des différentes entités composant le groupe consolidé :

- SOFEMA : -3 509 522 euros soit absence de liquidation d'impôt sur les sociétés.
- ALHWS : 176 563 euros soit 49 438 euros de liquidation d'impôt sur les sociétés.

2. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés, qu'ils soient liés à des décalages temporaires déductibles, à des crédits d'impôts ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable (Règl. n°99-02).

a. Impôts différés actifs (IDA)

Le groupe SOFEMA bénéficie de deux types d'impôts différés :

- **Sur les différences temporaires déductibles**

Les différences temporaires sont dites déductibles lorsqu'elles sont source d'économie future. Cela se traduira par des résultats fiscaux inférieurs aux résultats comptables. Ces différences donnent lieu alors à la comptabilisation d'IDA.

- Concernant les éléments comptabilisés en social et retraités fiscalement

- Indemnité CP	400
- Indemnité CET	294
- C3S	25
- Stock sur vente 2020	359
Total	1 078
Economie d'IS (28%)	
Total économie d'IS sur décalage temporaire	302

SOFEMA dispose d'un potentiel d'IDA de 302K€ sur les différences temporaires déductibles à court terme.

- **Sur les reports de déficits**

- Concernant les déficits reportables de SOFEMA

Les déficits reportables peuvent donner lieu à des impôts différés actifs dans les comptes consolidés des entreprises qui attendent des bénéfices futurs. Cependant, il convient de considérer avant toute comptabilisation :

- De la probabilité avancée de récupération à court terme (3 / 5 ans) des IDA ;
- Des conditions de report en avant des déficits antérieurs.

Compte tenu de la perte enregistrée sur 2019 et 2020 par la SOFEMA et en raison de l'incertitude de l'exercice 2021 et des faibles résultats projetés à court terme, il a été décidé de n'activer aucun impôt différé actif sur les reports de déficits.

Au 31/12/2020, nous avons conservé compte tenu du faible écart, l'IDA présent au 31 12 2019.

b. Impôts différés passifs (IDP)

Néant

3. La preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT 2020	
	2 020
Résultat consolidé avant impôt	- 4 315
Taux d'impôt théorique	28,00%
Impôt théorique	-
Impôt comptabilisé	- 25
=> surcharge (+) ou sous-charge d'impôt (-)	- 25
Analyse:	
ALHWS Charges non déductibles dans les comptes sociaux	25
	25

Note 25 : Liens avec les filiales non consolidées

Les transactions effectuées avec ces parties se sont faites à des conditions normales de marché. Elles sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous au titre des liens société mère/filiales.

Note 26 : Engagements hors bilan

a) Tableau des engagements

<i>En Keur</i>	Conso Décembre 2020 Clôture	Conso Décembre 2019 Clôture
ENGAGEMENTS DONNES	4 900	4 718
Eng.donnés : pens. indemnités (IDR)		
Eng.donnés : avals, cautions (1)	4 900	4 718
Eng.donnés : Eff.circ. s/endoss.		

Eng.donnés : CB mob. à courir		
Eng.donnés : CB immob. à courir		
Autres eng. donnés		
ENGAGEMENTS RECUS	0	0
Eng.reçus : avals, caut., gar.	0	0
Eng.reçus : crces escpt.n-éch.		
Eng.reçus : CB mobilier		
Eng.reçus : CB immobilier		
Eng.reçus : Autres eng.reçus		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0	0
Contrat de change à terme (devises à livrer)	Pas d'engagement réciproque	Pas d'engagement réciproque
Contrat de change à terme (devises à recevoir)		

- Dont cautionnement solidaire de la SOFEMA envers la SG à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un prêt de 600Ke par ALHWS.

b) Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés (En Keur)	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunt obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		NEANT	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

En Keur	31/12/2020	31/12/2019
Commissaires aux comptes, certifications des comptes (1)	80	79
Autres missions	0	0
Total	80	79

(1) : Les contributifs 2020 : SOFEMA (75K€) ; ALHWS (5K€).

SOFEMA SA

49 avenue GEORGES POMPIDOU

92 300 LEVALLOIS-PERRET

RCS NANTERRE B 562 074 476

Rapport de Gestion

Exercice 2020

Comptes SOCIAUX

Comptes CONSOLIDES

Rapport de Gestion

En application des dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de SOFEMA SA réuni le 27 mai 2020 a établi le présent rapport de gestion relatif aux comptes sociaux et consolidés de la société et du Groupe SOFEMA pour l'exercice 2019.

I. Activité, résultats et situation financière

1. Activité, résultats de SOFEMA

- Un chiffre d'affaires de 35,73 M€ et des marges brutes de 7,38 M€, pénalisés par la pandémie mondiale.
- Des frais de fonctionnement de 10,26 M€ en réduction de 17,4% par rapport à 2019 résultant des efforts de l'entreprise pour maîtriser ses charges.
- Un EBITDA de -2,88 M€ à comparer à + 0,93 M€ en 2019.
- Un résultat net négatif de - 4,21 M€

Le compte de résultat se décline de la façon suivante :

SOFEMA SA	Réalisation au 31 décembre 2020	Tx	Réalisation au 31 décembre 2019	Tx
Chiffre d'affaires	35,73 M€		39,14 M€	
Marges Brutes	7,38 M€	21%	13,36 M€	34%
Frais de Fonctionnement	9,28 M€		10,88 M€	
Activité Commerciale	0,28 M€		0,77 M€	
Structures Pays	0,70 M€		0,77 M€	
Total Frais de Fonctionnement	10,26 M€		12,42 M€	
EBITDA	-2,88 M€	-8%	0,93 M€	2%
Dotations aux Amort. & Prov.	1,04 M€		5,17 M€	
EBIT	-3,92 M€	-11%	-4,24 M€	-11%
QP BCOE	-0,10 M€		-0,18 M€	
Résultat Financier	0,14 M€		2,22 M€	
Résultat Exceptionnel & IS	-0,33 M€		-5,83 M€	
RÉSULTAT NET DE L'ENTREPRISE	-4,21 M€	-12%	-8,03 M€	-21%

- Frais de fonctionnement :

Baisse principalement due à la contraction des postes personnel, activités courantes et commerciales.

SOFEMA SA => SYNTHESE DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
RUBRIQUES	Réalisation au 31 décembre 2020	Réalisation au 31 décembre 2019
PERSONNEL	6,87 M€	7,91 M€
LOCAUX	0,89 M€	0,86 M€
MOYENS DE FONC.	0,28 M€	0,28 M€
ACTIVITÉ COURANTE	1,22 M€	1,73 M€
RELATIONS PUBLIQUES (*)	0,01 M€	0,11 M€
ACTIVITÉ COMMERCIALE	0,28 M€	0,77 M€
STRUCTURES PAYS	0,70 M€	0,77 M€
TOTAL SOFEMA	10,26 M€	12,42 M€

(*) Hors BCOE

- Dotations aux amortissements et provisions :

En très forte réduction par rapport à 2019 qui supportait l'impact significatif de la dépréciation de l'avion CASA

Dotations aux Amort. & Provisions	2020	2019
Provisions pour Dépréciation des stocks	0,73 M€	0,68 M€
Dotations aux Amortissements	0,30 M€	0,38 M€
Profit Change KSA & Diff Chge Dv Aff.	0,03 M€	-0,54 M€
Divers	0,01 M€	0,05 M€
Provisions & Pertes S/Créances Clients	-0,02 M€	0,70 M€
Provisions pour Dépréciation S/LE CASA	0,00 M€	3,90 M€
TOTAL	1,05 M€	5,17 M€

- Résultat financier :

Résultat non significatif du fait de l'absence de dividende DCI.

Résultat Financier	2020	2019
Dividendes reçus SOFRESA	0,24 M€	
Dividendes reçus DCI		1,51 M€
Reprise Provision Deprec. Immo SHSI		0,54 M€
Intérêts ALHWS		0,01 M€
Produits de trésorerie	0,03 M€	0,11 M€
Variation Écart Change Banques & Tiers	-0,13 M€	0,04 M€
RÉSULTAT FINANCIER	0,14 M€	2,22 M€

- Résultat exceptionnel :

Résultat non significatif par rapport à 2019 année pénalisée par une forte dépréciation de créances Cameroun.

Résultat Exceptionnel	2020	2019
DIPIKAR => Provision Avocats	-0,10 M€	-0,08 M€
Provision GAROUA Min. Cameroun	-0,08 M€	
Coûts RH S/Départ	-0,06 M€	-0,38 M€
Pénalités Affaires Commerciales	-0,03 M€	-0,22 M€
Provision RH Prudhomme	-0,02 M€	
Liquidation SOFRESA	-0,02 M€	
Destructions Stocks	-0,02 M€	-0,37 M€
Divers	0,00 M€	-0,01 M€
Pénalités S/Aff AIRBUS		-0,18 M€
Radiation SHSI (compensée en financier)		-0,54 M€
Créances M.CAMEROUN => Provision Avocats		-0,25 M€
Dot. Deprec Créances Clt M.CAMEROUN		-3,88 M€
Reprise RH & Dv		0,07 M€
Vente 3 véhicules SOFEMA		0,01 M€
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-0,33 M€	-5,83 M€

2. Situation financière de SOFEMA SA

La situation financière de SOFEMA demeure saine.

La trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 15.25 M€.

L'endettement de SOFEMA est marginal.

Au 31 Décembre 2020, on note un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 40.10 M€ contre 48.50 M€ au 31 Décembre 2019.

Au présent rapport, est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des 5 derniers exercices.

3. Activité et résultats de SOFEMA consolidé

3.1. Évolution du périmètre du Groupe

L'annexe aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations fournissent tous détails utiles quant à l'état du périmètre groupe à la date d'arrêté des comptes.

4. Activité et résultats du groupe SOFEMA

Contribution des sociétés intégrées au chiffre d'affaires du Groupe :

	2020	2019
SOFEMA	35,66 M€	39,03 M€
ALHWS	1,11 M€	1,50 M€
TOTAL	36,77 M€	40,52 M€

La société DCI est détenue à 33.33%. DCI est consolidée par la méthode de la mise en équivalence. A ce titre la valeur comptable des titres est substituée par la quote part détenue dans les capitaux propres du groupe DCI y compris le résultat de l'exercice écoulé.

5. Situation financière du groupe SOFEMA

La situation financière du Groupe, essentiellement influencée par celle de SOFEMA SA, demeure saine et lui garantit les moyens de son développement.

Au 31/12/2020, le Groupe dispose de disponibilités nettes de dettes financières de 15,92 M€.

L'endettement du Groupe est de 0,10 M€

Le Résultat net (part du groupe) en 2020 est de +2.48 M€ avec une mise en équivalence de DCI pour 6,82 M€

6. Activités en matière de recherche et développement.

La SA SOFEMA n'a pas réalisé des travaux répondant à la définition de « frais de recherche et développement » en 2020.

A ce titre, elle n'a pas déposé de demande de crédit d'impôt recherche.

II. Filiales, participations et sociétés contrôlées

DCI : Le résultat d'exploitation de DCI s'établit à +28,05 M€.
Le résultat net part du groupe s'établit à +20,47 M€.

ALHWS : On observe une contraction du chiffre d'affaires et du résultat compte tenu :
- de la réduction des flottes Alouette / Lama en service
- de la consommation du stock initial acquis auprès d'Airbus Helicopters à de très bonnes conditions.
- des dépréciations et éliminations opérées sur les stocks à faible rotation.

Autre : Aucune nouvelle prise de participation sur cet exercice

33,33% DCI SA
France
50% Alouette Helicoptere Worldwide Services (ALHWS)
France

III. Autres informations

- **Affectation du résultat et politique de dividende**

Il est proposé au Conseil d'administration de SOFEMA de ne pas procéder à une distribution de dividende sur cet exercice

Résultat exercice 2020 - 4.209.590 euros
Report à nouveau 30.820.999 euros

Soit un total distribuable de 26.611.409 euros

Affecté de la manière suivante :

Dividende 0 euros
Report à nouveau 26.611.409 euros
26.611.409 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé ci-dessous les distributions de dividendes des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Dividendes (éligibles à la réfaction)
2019	0
2018	3 600 144 euros, soit 48 euros/ action
2017	0

- **Information sur les parties liées**

L'annexe aux comptes annuels détaille l'information sur les parties liées à SOFEMA.

- **Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires**

Amortissement excédentaire : 16.472,37 euros sur 2020 au titre des véhicules inscrits à l'actif de SOFEMA.

- **Décomposition des dettes fournisseurs et des créances client en K€, conformément à l'Article D.441-1-1**

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Au 31.12.2019 En K.Euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées H.T	1 392,7 K€	65,2 K€	13,4 K€	580,5 K€	2 051,8 K€	4 865,5 K€	970,5 K€	978,0 K€	7 287,3 K€	14 101,2 K€
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice	4,77%	0,22%	0,05%	1,99%	7,03%					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice						12,43%	2,48%	2,50%	18,62%	36,03%

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Au 31.12.2020 En K.Euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées H.T	1 027,3 K€	289,3 K€	14,9 K€	257,7 K€	1 589,2 K€	2 012,2 K€	999,1 K€	2 536,2 K€	8 154,1 K€	13 701,6 K€
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice	2,64%	0,74%	0,04%	0,66%	4,09%					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice						5,63%	2,80%	7,10%	22,82%	38,35%

- **Délégations accordées pour les augmentations de capital**

L'assemblée générale des actionnaires de la société n'a accordé aucune délégation d'autorité en la matière au conseil d'administration de la société.

- **Liste des conventions courantes et réglementées**

La liste des conventions courantes et réglementées est annexée au présent rapport.

- **Liste des mandats exercés par les administrateurs**

La liste des mandats exercés par les administrateurs est annexée au présent rapport.

- **État de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2020**

Néant

- **Gouvernement d'entreprise conformément à l'article L.225-37 alinéa 6.**

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise comprendra des informations relatives au fonctionnement des organes ou de direction, informations qui étaient jusqu'alors mentionnées ou annexées au rapport de gestion, et en particulier :

Mandats exercés par chaque mandataire social ;

- **GUILLAUME GISCARD D'ESTAING**
Président Directeur Général de SOFEMA
Administrateur SOFEMA SA
Représentant Permanent SOFEMA SA – Défense Conseil International
Président Conseil Administration ALHWS
Administrateur Solidarité Défense
Administrateur – ISIT

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une filiale ;

- **Aucune**

Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital ;

- **Aucune délégation, les statuts prévoient l'application des lois en vigueur**

Choix opéré par la société entre l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale, à savoir par le président du conseil d'administration ou par un Directeur Générale (dans le premier rapport seulement ou en cas de modification).

- **La société opte pour la confusion des deux fonctions**

- **Événements post clôture**

Covid 19 :

SOFEMA n'a pas été épargnée par l'épidémie de coronavirus COVID-19. Elle a dû prendre un certain nombre de mesures, notamment de confinement, devant l'état d'urgence sanitaire. Cette crise sanitaire a bien évidemment des répercussions économiques et financières sur la société.

La société, travaillant essentiellement à l'export, anticipe d'être impactée en 2021 par la crise économique consécutive à la pandémie Covid 19.

Compte tenu de la baisse sensible de ses activités commerciales et industrielles, la société a maintenu des dispositions de télétravail et de chômage technique sur l'ensemble de ses sites.

En revanche, la société ne fait pas appel aux dispositions exceptionnelles de crédit et de report de charges proposées par le gouvernement et les banques.

A la fin du premier trimestre 2021, la société n'observe pas d'aggravation de ses postes clients et fournisseurs.

L'impact sur 2021 est extrêmement difficile à chiffrer mais la société s'attend néanmoins à une augmentation de son chiffre d'affaires par rapport à 2020.

- **Perspectives SOFEMA 2021**

Les perspectives SOFEMA s'inscrivent dans la poursuite du développement de ses métiers Rénovation et Négoce avec contribution importante d'affaires exceptionnelles opérées en mode négoce.

Rénovation :

- Importants prospects en Afrique.

Négoce :

- Développement du contrat de distribution Michelin
- Poursuite du MCO Mirage
- Commercialisation d'un stock rechanges F1
- Participation a des appels d'offre du ministère de la défense français.

Affaires Exceptionnelles :

- Perspective d'un important contrat de vente de véhicules dans un pays d'Afrique

Le Chiffre d'Affaires SOFEMA 2021 est prévu à **55,21 M€**,

Le résultat d'exploitation est prévu autour de **1,93 M€**

Le résultat net est fortement conditionné par le résultat financier inconnu à cette date.

- **Risques et incertitudes**

Le groupe SOFEMA intègre dans sa gestion quotidienne une politique active de gestion de ses risques. Celle-ci s'articule principalement autour de l'optimisation de la couverture assurance du Groupe et de la prévention des risques non-assurables.

Les risques principaux identifiés par le Groupe sont liés à la nature sensible de ses activités et peuvent être synthétisés ainsi :

- **Risque client :**
L'entreprise travaille avec un nombre limité de clients. Son niveau d'activité peut être significativement impacté par la perte de l'un d'entre eux. Le risque de défaillance financière est au contraire relativement faible, s'agissant de clients étatiques. Certaines affaires particulières présentent toutefois des risques spécifiques pouvant conduire à un report de livraison, à des annulations partielles, ou susceptibles d'affecter sensiblement leur rentabilité ou le BFR de la société.
- **Risque géopolitique :**
Compte tenu du domaine d'activité sensible de l'entreprise et de la situation politique de certains de ses « pays clients », il existe un risque géopolitique fort sur la conduite des affaires, pouvant par exemple se matérialiser au travers d'un embargo commercial entre la France et ces pays.
- **Risque industriel et environnemental :**
L'entreprise évoluant dans le domaine du négoce de matériels et de la remise en état de matériels d'ancienne génération le risque industriel est essentiellement lié à l'utilisation conforme et sécurisée de matériels potentiellement dangereux de par leur nature même. Les équipes techniques sont formées spécifiquement afin d'éviter les risques de manipulations hasardeuses. L'entreprise veille à limiter les risques environnementaux que peuvent poser certains des matériels qu'elle est amenée à gérer, notamment véhicule motorisé, en s'assurant que les fluides polluants sont proprement recyclés et les émissions de CO² limitées aux manœuvres nécessaires à l'entretien et/ou au déplacement de ces matériels.

Aucun des risques potentiels listés ci-dessus ne s'est matérialisé au cours de l'exercice 2020 ou en 2021 à la date des présentes.

- **Augmentation de capital réservé aux salariés**

Nous vous rappelons que la quote-part du capital de la société détenue par les salariés reste inférieure à 3%. En conséquence, Le Conseil d'Administration de la société doit, tous les trois ans, soumettre à l'assemblée des actionnaires une résolution visant à réserver aux salariés une augmentation de capital. Cette résolution a été soumise au vote des actionnaires pour la dernière fois lors de l'assemblée réunie en 2019 et rejetée. Elle sera à nouveau présentée en 2022
